

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: VENTE DOMAINE PUBLIC OURZEAUX - DE_037_2024

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 septembre 2024

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés : SYLVIE LACOMBE représentée par GEORGETTE TOUZY

Absents : CHRISTELLE CHAUVET

Excusés :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BOURZEIX Monique exposant son souhait d'acquérir une partie du domaine public à OURZEAUX (plan joint).

Considérant que la vente d'une partie de la parcelle n'empêche pas l'accès à d'autres propriétés,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord sur la vente d'une partie du domaine public d'une superficie d'environ 251 m² (superficie à revoir après l'arpantage prévu par le cabinet Cros),
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure ,
- rappelle que les frais de bornage et notariés sont à la charge du demandeur,
- rappelle que le prix de vente est de un euro par mètre carré.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 24/09/24
et publication ou notification du 24/09/24

Le Maire,
A. DUJOLS



le Maire,
A. Dujols



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024

Date de réception de l'AR: 24/09/2024

015-211501754-DE_037_2024-DE
A G E D I